

Instructions de pose CLICK COLLECTION



1. Consignes générales

Veillez vérifier la marchandise à la réception (conformité de la quantité livrée et du décor commandé). Avant la pose, il faut contrôler si tous les paquets appartiennent au même lot et la présence de vices éventuels. L'identité de couleur de la marchandise n'est garantie que si elle appartient au même lot. Nous nous essayons de faire en sorte que la marchandise livrée soit exclusivement du même lot. S'il faut commander de la marchandise d'appoint pour le même chantier, toujours bien indiquer le numéro de lot. Si nos stocks le permettent, vous recevez une marchandise appartenant au même lot, ou nous vous informons que le lot n'est plus le même. Les lames endommagées ou présentant un défaut doivent être écartées avant de les poser et faire l'objet d'une réclamation en mentionnant le n° de réf. et le n° de production. Après la pose, les vices apparents ne peuvent plus être reconnus. En présence de vices reconnaissables, veuillez immédiatement contacter votre fournisseur. Les chaises de bureau doivent être équipées de roulettes souples de type W selon la norme DIN 68131 pour être utilisées sur les revêtements de sol PROJECT FLOORS.

2. Base de support & domaines d'application

Convient à la pose les bases de support planes, dures, propres, sèches et exemptes de graisse et dont la température n'excède pas les 18 °C. Cela inclut des revêtements de sol existants fixement collés comme par exemple le lino, le PVC, les panneaux de contreplaqué, les panneaux OSB, les revêtements industriels et en résine époxy, les chapes au ciment et au plâtre ainsi que toutes les chapes sèches (vérifier la solidité et le cas échéant, apporter de la solidité). Sont applicables les directives et normes nationales ainsi que les règles reconnues de la profession.

Il faut également tenir compte de la réglementation VOB partie C de DIN 18365 sur les travaux de revêtement de sols ainsi que les exigences minimum visant les chapes de ciment dans DIN 18560. En outre, la norme DIN 18202 sur les tolérances dans le bâtiment doit être respectée. Pour les constructions de sols chauffants, il faut respecter la fiche publiée par la

Zentralverband Sanitär-Heizung-Klima (Confédération allemande du sanitaire, chauffage et de la climatisation) portant sur «les coordonnées des interfaces dans les constructions de sols», ainsi que la fiche de la Zentralverband der Parkett und Fußbodentechnik (Confédération allemande des techniques de parquets et revêtements de sol). Il faut tenir compte de la norme DIN EN1246-4:2001-12. La température de la surface ne doit pas dépasser 27°C. Il faut par ailleurs tenir compte de la fiche BEB portant sur «l'évaluation et la préparation des surfaces supports, la pose de revêtements élastiques et textiles».

Y font exception tous les textiles et revêtements craignant l'humidité, les revêtements en PVC à dos moussé et les stratifiés. Sont exclus d'une manière générale les jardins d'hiver ainsi que les secteurs pouvant être exposés à un fort ensoleillement ou à une forte chaleur de chauffage (à l'exception des locaux présentant toute l'année une température relativement constante voisine de 5 degrés Celsius). La pose sur des systèmes électriques de chauffage au sol est déconseillée car la courbe de chauffage (de montée en température) est trop escarpée.

Les bases de support non mentionnées par PROJECT FLOORS requièrent une validation spéciale. La pose sur des surfaces supports qui n'ont pas été validées risque, en cas de réclamation, de ne pas être couverte par la garantie. En cas de contact permanent avec PROJECT FLOORS CLICK COLLECTION, les roues et roulettes à base de caoutchouc (pneus de voiture par ex.) risquent de provoquer des décolorations irréparables.

En présence de joints et de surfaces supports irrégulières, il faut s'attendre à ce qu'avec le temps ces irrégularités finissent par se voir par réfraction de la lumière sur le revêtement. Il est recommandé ici de procéder à une égalisation partielle. Utiliser des mastics et fonds appropriés. Il faut suivre les recommandations relevant de la chimie du bâtiment.

3. Acclimatation

Il faut laisser le revêtement de sol s'acclimater au moins 48 heures avant de réaliser la pose dans les locaux prévus. L'acclimatation ne doit pas se faire sur la palette complète, mais si possible par petites piles (max. 4 à 5 blocs distants d'env. 50 cm d'un mur). Les paquets ne doivent jamais être stockés à la verticale.

Les conditions climatiques ambiantes suivantes doivent être impérativement respectées 48 heures avant, pendant et 24 heures après la pose :

Les revêtements de sol design CLICK COLLECTION doivent être posés à une température ambiante comprise entre 18 et 23 °C, à une température du sol supérieure à 15 °C mais ne dépassant pas les 20 °C.

Les poses sortant des plages de température susmentionnées ont des répercussions sur les caractéristiques de pose et du produit, et doivent donc être évitées.

4. Pose

Liste d'outils:

Mètre articulé ou mètre ruban, crayon, cutter (à lame trapézoïdale), entretoises, traceur parallèle, fausse équerre, le cas échéant une coupeuse, scie sauteuse, fraises côniques ou à bois

Il faut commencer par déterminer le sens de pose. Pour une répartition optimale des surfaces, il faut relever les dimensions des pièces et opérer des divisions avec un cordeau. Calculer le nombre de lames requises dans le sens de la largeur. Si la largeur du dernier rang est inférieure à 8 cm, il faut réduire la largeur du premier rang. Au cours de la pose, il faut veiller à respecter une distance minimale de 5 mm avec tous les éléments environnants de construction, murs, tuyaux et chambranles. Cet écart peut être obtenu au moyen d'entretoises.

Si la longueur entre bords des locaux ou leur surface devait dépasser respectivement 20 m ou 100 m², il faut respecter un écart de 10 mm par rapport aux éléments de construction montants. Aucun des joints avec les éléments de construction en rive ne doit être comblé avec des silicones, acrylates ou matériaux d'étanchéité similaires. Les locaux de moins de 15 m² (cuisines) y font exception. Dans les pièces de plus de 200 m², il faut intercaler un profilé officiant de joint de dilatation. En cas de pose continue d'une pièce à l'autre, il faut créer une séparation entre chacune au moyen d'un joint de dilatation.

À la pose, le décalage entre les parties têtes des lames ne doit pas être inférieur à 20 cm. Au démarrage d'un rang, il faut éviter le plus possible de poser une lame faisant moins de 15 cm de longueur.

Il faut commencer par poser une garniture appropriée conforme aux critères indiqués par le fabricant. Nous vous conseillons de vous référer à notre documentation «PROJECT FLOORS CLICK UL 1500» (voir point 6).

Bien nettoyer la base de support avec un balais ou un aspirateur. Enlever l'ensemble des résidus de colle et de couleur. Dans un premier temps, aligner au mur et étaler sur toute la largeur de la pièce la première bande du CLICK UL 1500, le côté filmé et imprimé donnant vers le haut. Coller d'éventuelles piles avec une bande adhésive sans PVC (p.ex. la bande étanche alu SELITstop®). Poser le revêtement de sol avec la même orientation que la base de support.

Commencez maintenant par le coin arrière gauche de la pièce, le côté languette faisant face au mur, veillez à respecter un écart de 5 mm entre le bord et tous les éléments montants à l'aide des chutes de revêtements ou d'entretoises adaptées.

Sur le premier rang, verrouiller les parties têtes ensemble en faisant affleurer la lame suivante contre la précédente et en exerçant une pression par le haut. Pour faciliter le verrouillage, il est possible de soulever légèrement (2 cm max.) la partie tête droite de la lame précédente.

Si la longueur excédentaire de la dernière lame du premier rang dépasse 15 cm, elle peut servir pour démarrer le deuxième rang, à condition que les joints têtes se retrouvent décalés de 20 cm minimum. Sur le deuxième rang, il faut commencer par verrouiller la première lame dans le sens longitudinal. Présenter la lame inclinée à environ 30° puis l'abaisser pour la verrouiller. Appliquer la lame suivante (selon un angle de 30°) en affleurement avec la partie tête de la lame précédente puis l'abaisser pour la verrouiller. Ici aussi, un léger soulèvement des parties têtes aide à travailler en économisant des forces. On fait en même temps l'économie des coups de maillet. Le travail se poursuit et s'achève selon cette procédure. Vu que cette technique de pose donne un système flottant, il ne faut en aucun cas la visser au sol ou l'y fixer de quelque manière que ce soit.

En particulier les impératifs définis par le bâtiment lui-même (par exemple un fort ensoleillement, la profondeur du sol, les fenêtres donnant vers le sud, un embuage accru) requièrent d'ajuster la procédure de pose selon le cas de figure. Pour cela, veuillez vous adresser à notre service technique.

5. Techniques de coupe

Il faut inciser le revêtement 1 à 2 fois avec une lame trapézoïdale puis le courber pour le détacher. Pour réaliser des découpes destinées à laisser passer par exemple les tuyaux de chauffage, les câbles ou les conduites d'eau, nous recommandons d'utiliser une fraise conique ou une mèche Forstner. Dans certaines situations, une scie sauteuse pourra également être avantageuse par exemple en présence de chambranles de portes très profilées. Pour effectuer des découpes répétitives sur des grandes surfaces, il est conseillé d'utiliser une coupeuse.

6. Base de support

Nous conseillons l'utilisation de nos bases «PROJECT FLOORS CLICK UL 1500». Si vous souhaitez utiliser des bases de support d'autres fabricants, elles doivent, conformément à la fiche technique «TM1» du MMFA (www.mmfa.eu/de/download.html), avoir les valeurs suivantes :

Exposition à long terme **(DL) ≥ 100.000 cycles**
 Résistance à la pression avec une résistance à la compression **(CS) définie à ≥ 400 kPa**
 Exposition à long terme aux charges des meubles etc. **(CC) ≥ 35 kPa**

ATTENTION : Par principe, il ne faut pas utiliser des bases de support pour des revêtements stratifiés, en parquet et en liège!
 L'utilisation de bases de support non-conformes peut entraîner l'annulation de la garantie.

(Au: 19.03.2018)

